

# Interview de Mr C. AZZOPARDI de la Mutualité Française de l'Isère

## 1. Comment conserver la possibilité de recevoir la visite des familles ?

Les visites des familles et des proches ont lieu dans nos établissements selon les recommandations gouvernementales du 20 novembre 2020 :

- Sur rdv en semaine et le WE sur des plages horaires dédiées afin de limiter le nombre de visites simultanées dans l'établissement
- Les visiteurs sont accueillis par le personnel de l'établissement qui leur font remplir un auto-questionnaire afin d'éliminer un maximum de risques de contamination et s'inscrire sur un registre.
- Les rencontres se font dans un lieu dédié de l'établissement afin de maintenir les gestes barrières (port du masque, gel...) et un maximum de désinfection.
- Un test antigénique ou PCR est fortement recommandé avant la venue dans l'établissement

## 2. Le CVS est-il sollicité de même que les résidents ?

Les réunions des CVS sont maintenues dans chaque établissement. Elles permettent d'échanger avec les résidents et les familles en priorité sur la situation sanitaire de l'établissement, l'organisation qui en découle (confinement, visites des familles...) et de répondre aux questions.

Sur chaque établissement, l'ensemble des familles est tenu informé de l'actualité sanitaire et des nouvelles mesures au travers des newsletters ou des courriers transmis par mail.

De plus, restent maintenues les réunions CSE et CSSCT avec les représentants du personnel.

## 3. La surveillance du dépistage est-elle engagée avec les services de santé ?

Deux types de dépistages ont été mis en place sur les établissements :

- Un lié, à la situation sanitaire des établissements où le RIPIN du CHU donne les instructions à la direction sur la conduite à tenir pour le dépistage des résidents et des salariés, et sur la fermeture d'une unité ou de l'établissement. Un dépistage systématique des personnes symptomatiques est de rigueur.
- Un autre, lié aux recommandations du 20 novembre 2020 sur le dépistage des soignants une fois/semaine pendant 4 semaines consécutives par tests antigéniques.
- Les séances de dépistages sont effectuées par le personnel soignant ou médical interne à l'établissement ou par des infirmières ou pharmaciens extérieurs aux établissements.

## 4. Des appuis d'aide à la décision sont-ils sollicités auprès des filières gériatriques ou hospitalisation à domicile etc...

Nous travaillons en étroite collaboration avec le RIPIN du CHU qui nous donne les conduites à tenir en cas d'épidémie COVID sur un établissement ou d'un cas dépisté.

Nous transmettons régulièrement à l'ARS et au Conseil Départemental un état de la situation sanitaire de nos établissements.

## 5. Exemples de mesures mises en place :

- Volontariat interne à la MFI
- Recours aux volontaires du Conseil départemental
- Recours aux renforts de personnels soignants et d'étudiants des IFSI et service civique
- Création d'une plateforme de recrutement de personnels soignants (Teamsquare)
- RDV en Visio ou par téléphone
- Outils en ligne pour la prise des rdv familles (prendreunrdv.fr)
- Bornes photo pour les visites des familles et faire des cartes de vœux
- Mise en place de groupe Facebook pour garder le lien avec les familles
- Animations par petits groupes
- Promenades individuels